

Conseil de développement

Le conseil de développement (CODEV) est une instance de démocratie participative composée de membres de la société civile, habitants (hommes/femmes) du Grand Périgueux, de tout âge et de tout horizon. Cet espace de réflexion, de dialogue et de travail leur permet d'être force de proposition, ensemble. Ils peuvent produire et soumettre aux élus des propositions concrètes pour le territoire.

Le Conseil de développement fait vivre la démocratie participative.



Le conseil de développement du Grand Périgueux, c'est quoi ?

Le conseil de développement

Le Conseil de développement a été élaboré, discuté puis voté par les élus du Grand Périgueux. C'est désormais une obligation légale depuis la loi NOTRe de 2015, renforcée par la loi "engagement et proximité" de 2019.

Retrouvez la **délibération** (https://www.grandperigueux.fr/fileadmin/medias/Publications/Deliberations/2020/Conseil_du_17_decembre_2020/DD2020-148_PACTE_DE_GOUVERNANCE_ET_ASSOCIATION_POPULATION_AUX_POLITIQUES_PUBLIQUES_GRD_PX.pdf).

Son rôle

- › Libérer la parole citoyenne
- › Valoriser l'engagement des habitants
- › Enrichir les décisions des élus

Ses moyens

- › Un budget annuel et une gouvernance interne
- › Un appui technique auprès des services de l'agglomération
- › une charte d'engagements réciproque entre les élus du grand périgueux et les membres du CODEV pour prendre en compte leurs travaux

Comprendre le Conseil de développement du Grand Périgueux

Qui compose le Conseil de développement du Grand Périgueux ?

Des citoyennes et citoyens qui souhaitent faire entendre leur voix et apporter des réponses aux problématiques du territoire.

- › Ils représentent l'ensemble des communes du Grand Périgueux, et toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées afin de coller au plus près des attentes des habitants du Grand Périgueux.

Comment ont-ils été choisis ?

- › Un collège de l'assise territoriale, nommé par les maires des communes du Grand Périgueux
- › Un collège des habitants, tirés au sort sur la totalité du territoire
- › Un collège des associations et des acteurs locaux

Comment travaillent les membres du conseil de développement ?

Différents sujets de réflexion possibles

Les élus du Grand Périgueux doivent saisir le Conseil du développement notamment sur les questions d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou encore de développement durable.

Mais les membres peuvent décider de s'autosaisir sur un autre sujet qui leur semble important.

Plutôt en groupe de travail

- › Ils choisissent eux-mêmes leur manière de travailler.
- › En règle générale, dans les autres Conseils de développement en France, ils s'organisent en groupes de travail selon les thématiques (préservation de l'environnement, politiques jeunesse, protection des aînés, alimentation, politiques sociales, accès au numérique, etc...).

Travail concret, au plus près de la réalité

Ils peuvent par exemple visiter des structures, organiser des tables rondes ou des débats avec des acteurs locaux, réaliser des interviews d'habitants, diagnostics ou bien encore mettre en relation des initiatives citoyennes.

→ De ces travaux naissent des propositions concrètes qui sont ensuite présentées aux élu.e.s du Grand Périgueux.



Le Conseil de développement du Grand Périgueux est une structure citoyenne, constituée à 100% de membres de la société civile. Il a vocation à promouvoir la diversité des points de vue, à favoriser la prise de parole de tous, et à placer l'écoute et la bienveillance au centre d'un travail commun.



Le Conseil du développement du Grand Périgueux n'est pas une instance décisionnaire : les décisions finales sont évidemment prises par les élus. Les membres du Conseil de développement leur apportent une expertise du quotidien et un travail de qualité.


Contact



ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sacha MOLESINI

Chargé de mission démocratie participative

 [Courriel](#)



255 rue Martha Desrumaux
24000 PÉRIGUEUX

ALLO AGGLO
05 53 35 86 00

[> CONTACT](#)